



IDENTIFICATION DES ZONES A ENJEU ENVIRONNEMENTAL (ZEE) SUR LE PÉRIMÈTRE DU SAGE CHARENTE

Réunion de concertation des ZEE

Commission thématique « Qualité – Intrants et rejets polluants »

SAGE Charente

08 décembre 2023 – EPTB Charente – Saintes (17)

Présentation organisée en 3 temps :

1

| Rappel du contexte et des objectifs de l'étude

| Rappel synthétique de la phase I

2

| Phase 2 : Présentation des deux scénarios retenus

→ Phase d'échanges et de questions



3

| Phase 2 : Bilan de la concertation

| Préparation de la phase 3 en CLE

→ Phase d'échanges et de questions



Objectif : Présenter la méthodologie et recueillir les impressions et les remarques sur les deux scénarios présentés avant que les ZEE soient soumises à validation par la CLE



1 CONTEXTE DU PROJET ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Les Zones à Enjeu Environnemental (ZEE)



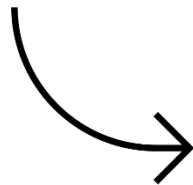
« Les zones identifiées par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) démontrant une **contamination des masses d'eau** par **l'assainissement non collectif** sur les têtes de bassin et les masses d'eau »

Extrait de l'arrêté du 27 avril 2012

Le SDAGE Adour-Garonne n'identifie pas de ZEE

Les ZEE seront proposées par la structure porteuse du SAGE Charente et seront validées en CLE

Disposition F75 : Identifier les zones à enjeu environnemental



Objectif : Limiter les impacts sur les milieux aquatiques et les usages qui en dépendent



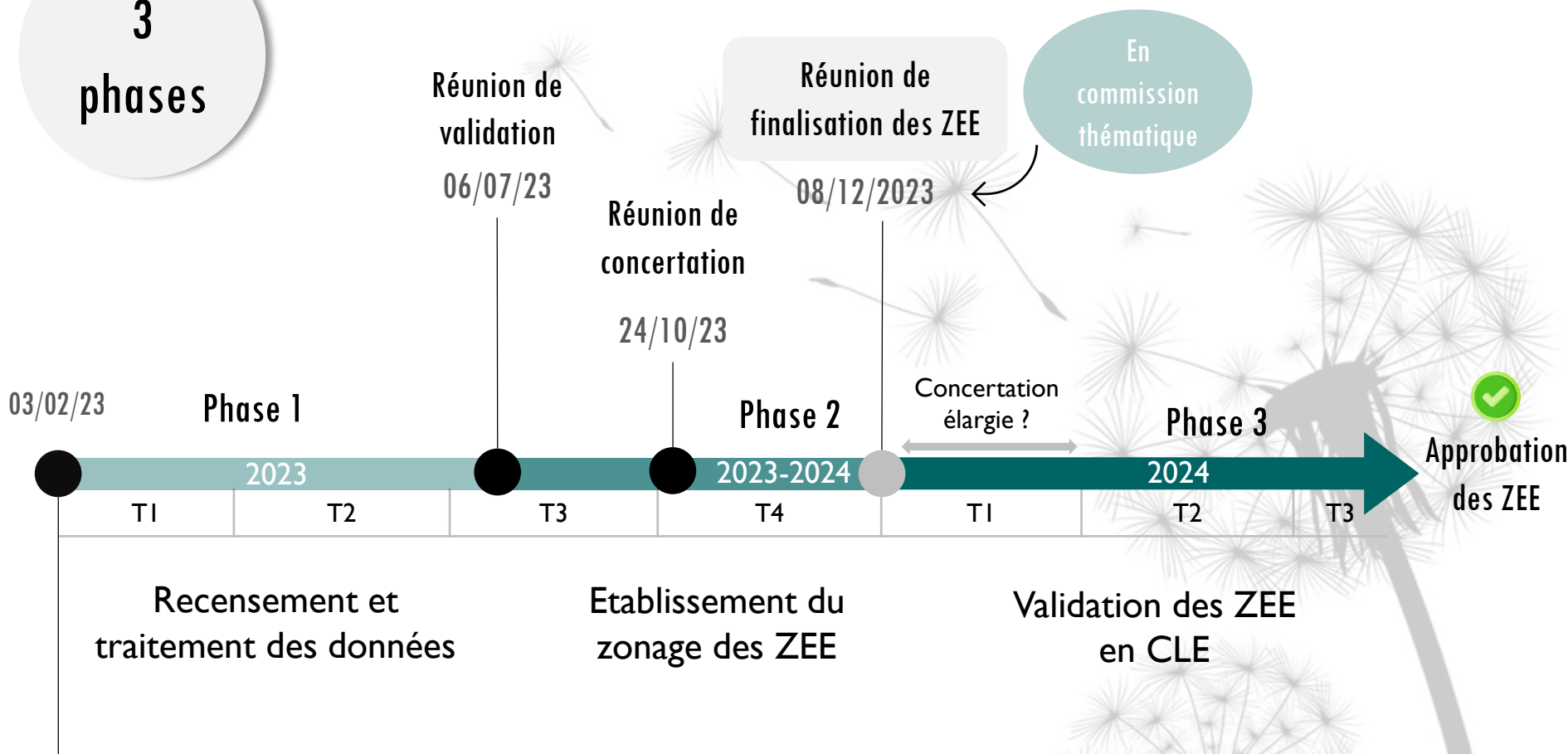
Arrêté 27 avril 2012

Les ZEE constituent une base de **priorisation des actions des SPANC** sur le bassin Charente dans la réalisation de diagnostics et d'orientation des choix de dispositifs d'assainissement.

- | Pour les installations ANC non conformes **hors d'une ZEE**
 - Obligation de mise aux normes
 - sous 1 an uniquement en cas de vente
 - sous 4 ans en cas de risque sanitaire, de défaut de structure ou de fermeture des ouvrages

- | Pour les installations ANC non conformes **dans une ZEE**
 - Obligation de mise aux normes
 - sous 1 an en cas de vente
 - **sous 4 ans si l'installation est :**
 - | **Incomplète ;**
 - | **Significativement sous-dimensionnée ;**
 - | **Présente des dysfonctionnements majeurs.**

3
phases



Réunion de lancement

Étude lancée par l'EPTB Charente qui est accompagné du bureau d'études AMOnia environnement

1

RAPPEL SYNTHÉTIQUE DE LA PHASE I

Une méthode développée autour de 3 axes :

PRESSIONS : ANC



Éléments liés aux **rejets de l'ANC** susceptibles d'impacter les enjeux au regard de la sensibilité des milieux



Collecte des données de localisation et d'état des installations ANC et des zonages d'assainissement des communes auprès des SPANC

SENSIBILITÉ



Éléments **structurels** susceptibles de favoriser le transfert de flux polluants issus de l'ANC vers les milieux aquatiques



Collecte des données cartographiques en libre-service (bassins versants, occupation du sol et haies)

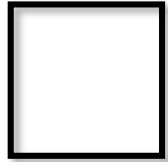
ENJEUX



Espaces à **préserv**er sur lesquels les rejets d'ANC peuvent avoir un impact




Collecte des données de qualité des eaux (station de mesure), de localisation des espèces à enjeux et des zonages écologiques en libre-service et auprès des acteurs du territoire



Découpage du territoire en mailles de 500 x 500 mètres (25 hectares)



Calcul des indicateurs de pression, de sensibilité et d'enjeux à la maille selon 5 niveaux hiérarchiques :

 Très faible à nul

 Faible

 Modéré

 Fort

 Très fort

Atlas cartographique des enjeux et méthodologie envoyés aux acteurs le 09/06/2023

Mobilisation des acteurs autour des enjeux :
retours de 6 acteurs du territoire

Prise en compte dans la mesure du
possible des remarques et des suggestions

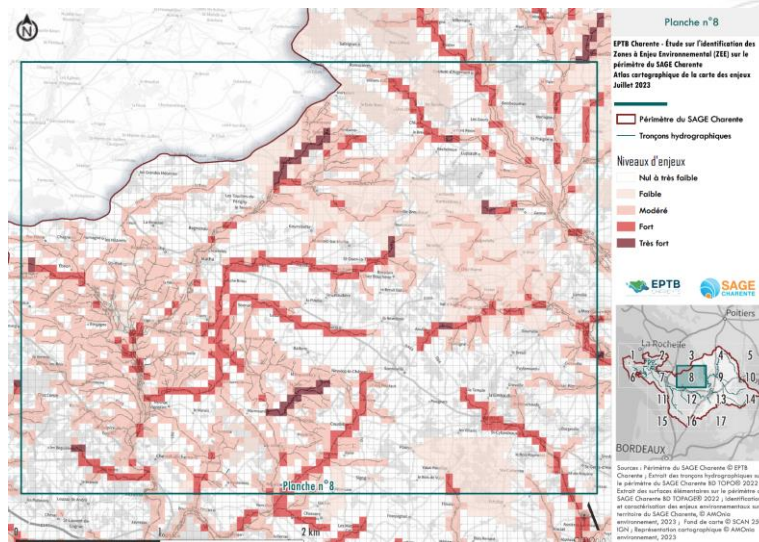


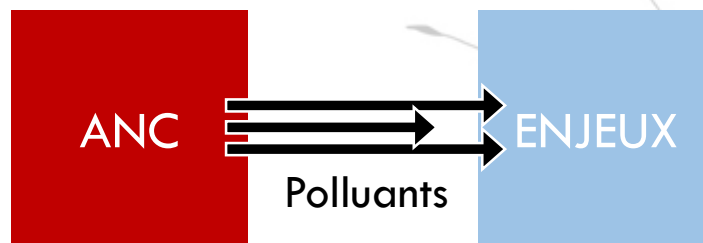
Planche extraite de l'atlas cartographique des enjeux envoyé aux acteurs

2

PHASE 2 : PRÉSENTATION DES DEUX SCÉNARIOS

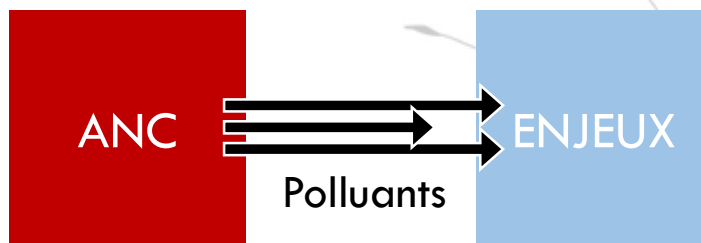
| Principe commun aux 2 scénarios :

Les rejets des installations d'ANC peuvent constituer une source de pollution engendrant ainsi un risque si les polluants parviennent jusqu'aux enjeux identifiés.



| Principe commun aux 2 scénarios :

Les rejets des installations d'ANC peuvent constituer une source de pollution engendrant ainsi un risque si les polluants parviennent jusqu'aux enjeux identifiés.



Pressions définies à partir de :

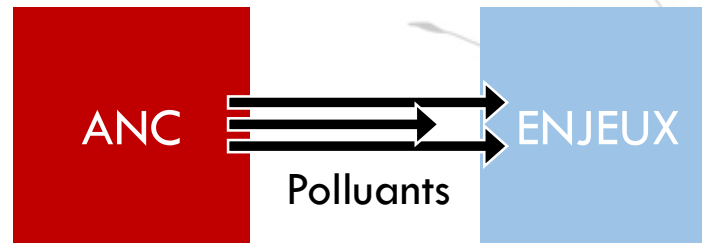
- | La **quantité** des rejets (densité des installations et des habitations)
- | Les **flux** des rejets et leurs conséquences sur la **qualité** des eaux selon une modélisation réalisée par l'Agence de l'eau Adour-Garonne

Enjeux définis à partir de :

- | La **qualité** des eaux
- | Les **cours d'eau** et les **têtes de bassins versants**
- | Les zonages écologiques
- | Les espèces à enjeux sensibles à la qualité des eaux

| Principe commun aux 2 scénarios :

Les rejets des installations d'ANC peuvent constituer une source de pollution engendrant ainsi un risque si les polluants parviennent jusqu'aux enjeux identifiés.



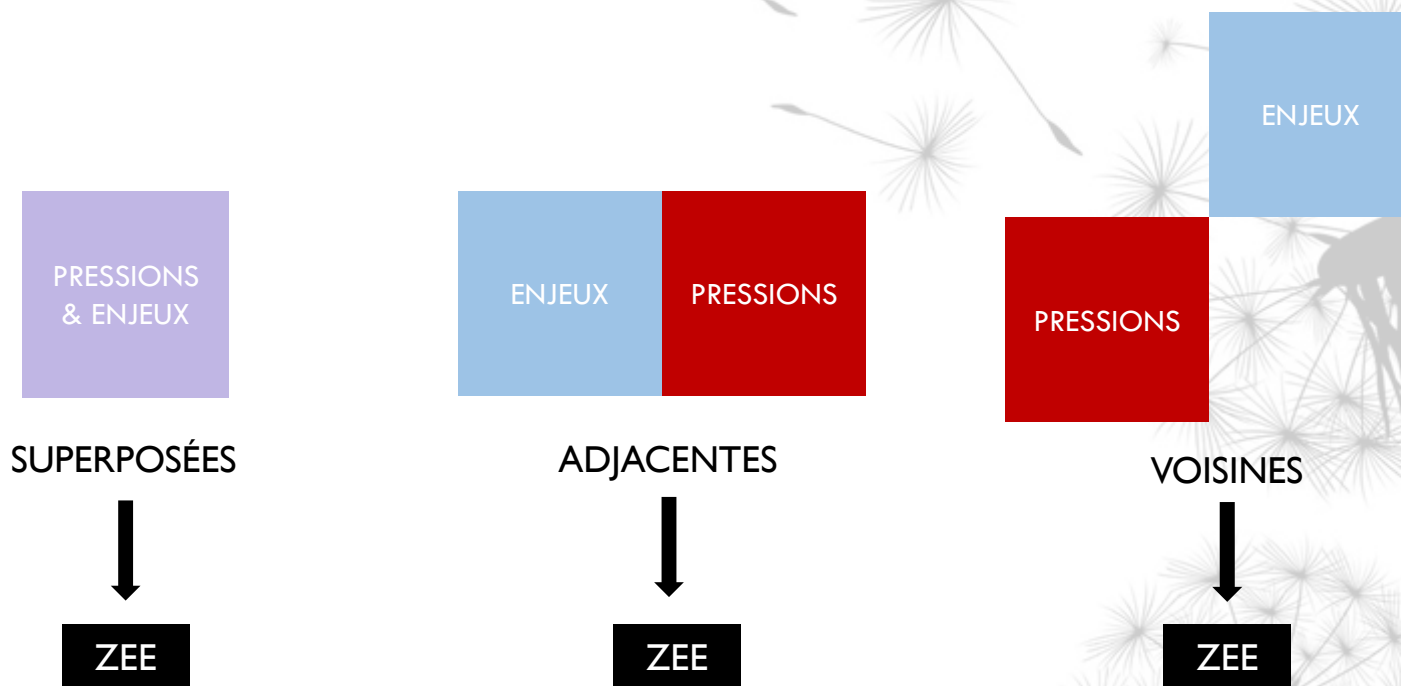
Afin de définir les ZEE de manière concertée avec les acteurs du territoire, deux scénarios sont proposés en adaptant les mailles de pression retenues :

- | Un scénario n°1 dit « restreint » avec des zones de pressions restreintes ;
- | Un scénario n°2 dit « élargi » avec des zones de pressions élargies.

Les deux scénarios s'appuient sur les enjeux, les pressions et les sensibilités définis en phase I.

Ces deux scénarios sont construits sur les hypothèses suivantes :

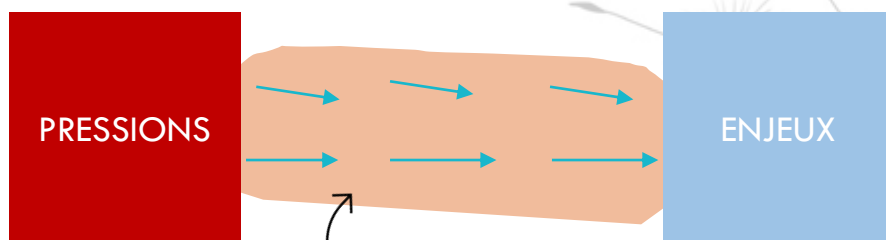
| Maille à enjeux superposée, adjacente ou voisine d'une maille de pression



→ Cœurs de ZEE

Ces deux scénarios sont construits sur les hypothèses suivantes :

- | Maille de pression située à moins de 2 km d'une maille à enjeux avec une sensibilité forte entre les deux mailles

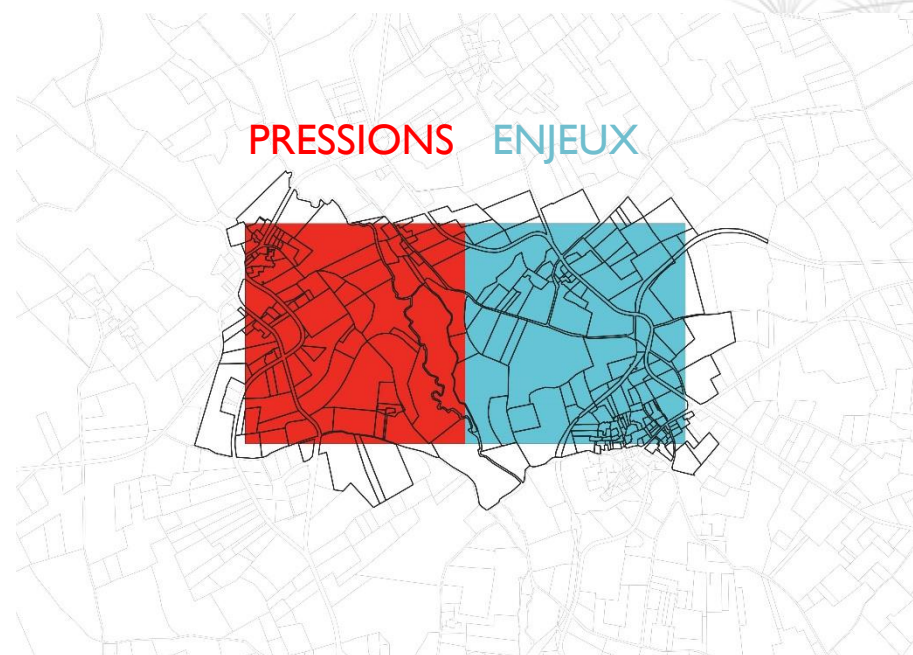


*Sol désigné comme facilitant
le transfert des polluants :
couloir de sensibilité*

→ *Sens théorique des écoulements*

Corridors de ZEE

- | Les mailles et les couloirs de sensibilité définis constituent des « pré-zonages » de ZEE.
 - | Les ZEE sont déterminées à l'échelle de la **parcelle cadastrale** afin de ne laisser aucun doute aux propriétaires sur le fait que leur installation soit au sein d'une ZEE ou en dehors d'une ZEE.
- L'ensemble des parcelles cadastrales qui intersectent avec une maille ou un couloir font partie de la ZEE

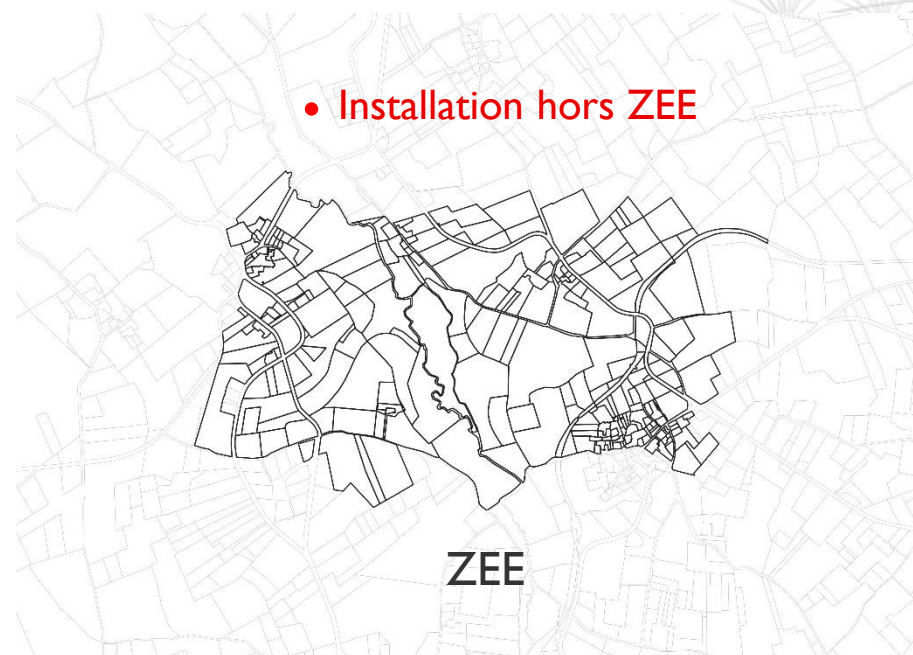


- | Les mailles et les couloirs de sensibilité définis constituent des « pré-zonages » de ZEE.
 - | Les ZEE sont déterminées à l'échelle de la **parcelle cadastrale** afin de ne laisser aucun doute aux propriétaires sur le fait que leur installation soit au sein d'une ZEE ou en dehors d'une ZEE.
- L'ensemble des parcelles cadastrales qui intersectent avec une maille ou un couloir font partie de la ZEE



- | Les mailles et les couloirs de sensibilité définis constituent des « pré-zonages » de ZEE.
- | Les ZEE sont déterminées à l'échelle de la **parcelle cadastrale** afin de ne laisser aucun doute aux propriétaires sur le fait que leur installation soit au sein d'une ZEE ou en dehors d'une ZEE.

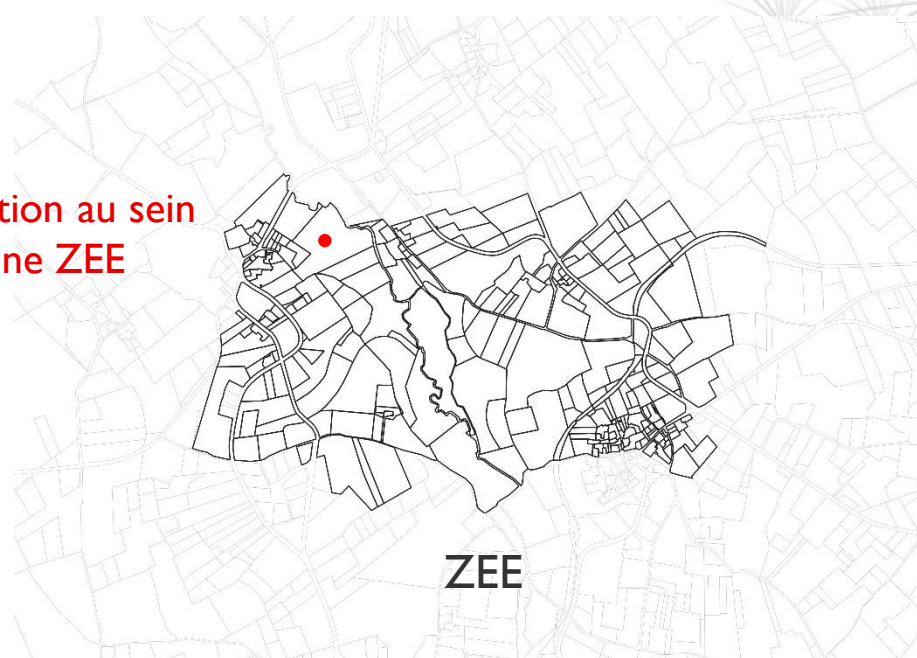
→ L'ensemble des parcelles cadastrales qui intersectent avec une maille ou un couloir font partie de la ZEE



- | Les mailles et les couloirs de sensibilité définis constituent des « pré-zonages » de ZEE.
- | Les ZEE sont déterminées à l'échelle de la **parcelle cadastrale** afin de ne laisser aucun doute aux propriétaires sur le fait que leur installation soit au sein d'une ZEE ou en dehors d'une ZEE.

→ L'ensemble des parcelles cadastrales qui intersectent avec une maille ou un couloir font partie de la ZEE

Installation au sein
d'une ZEE



	Scénario 1 (restreint)	Scénario 2 (élargi)
Nombre de ZEE	172	291
Surface de ZEE	28 442 hectares	100 864 hectares
Pourcentage du territoire du SAGE Charente en ZEE	3%	11%
<i>Estimation financière à titre indicatif (chiffres non validés mais estimés)*</i>		
Estimation du nombre d'installations en ZEE	10 000	32 000
Nombre d'installations dont la non-conformité est connue (en 2023)	Environ 4 000	Environ 13 000
Estimation financière sur la remise aux normes des installations non conformes connues	Entre 35 millions et 66 millions d'euros	Entre 103 millions et 194 millions d'euros

*Sur la base d'un coût de réhabilitation entre 8 000 et 15 000€ (coût indiqué par les SPANC lors du dernier COPIL du 24/10/2023)

- | Questions/Echanges
- | Quels sont vos premières impressions sur ces scénarios ?

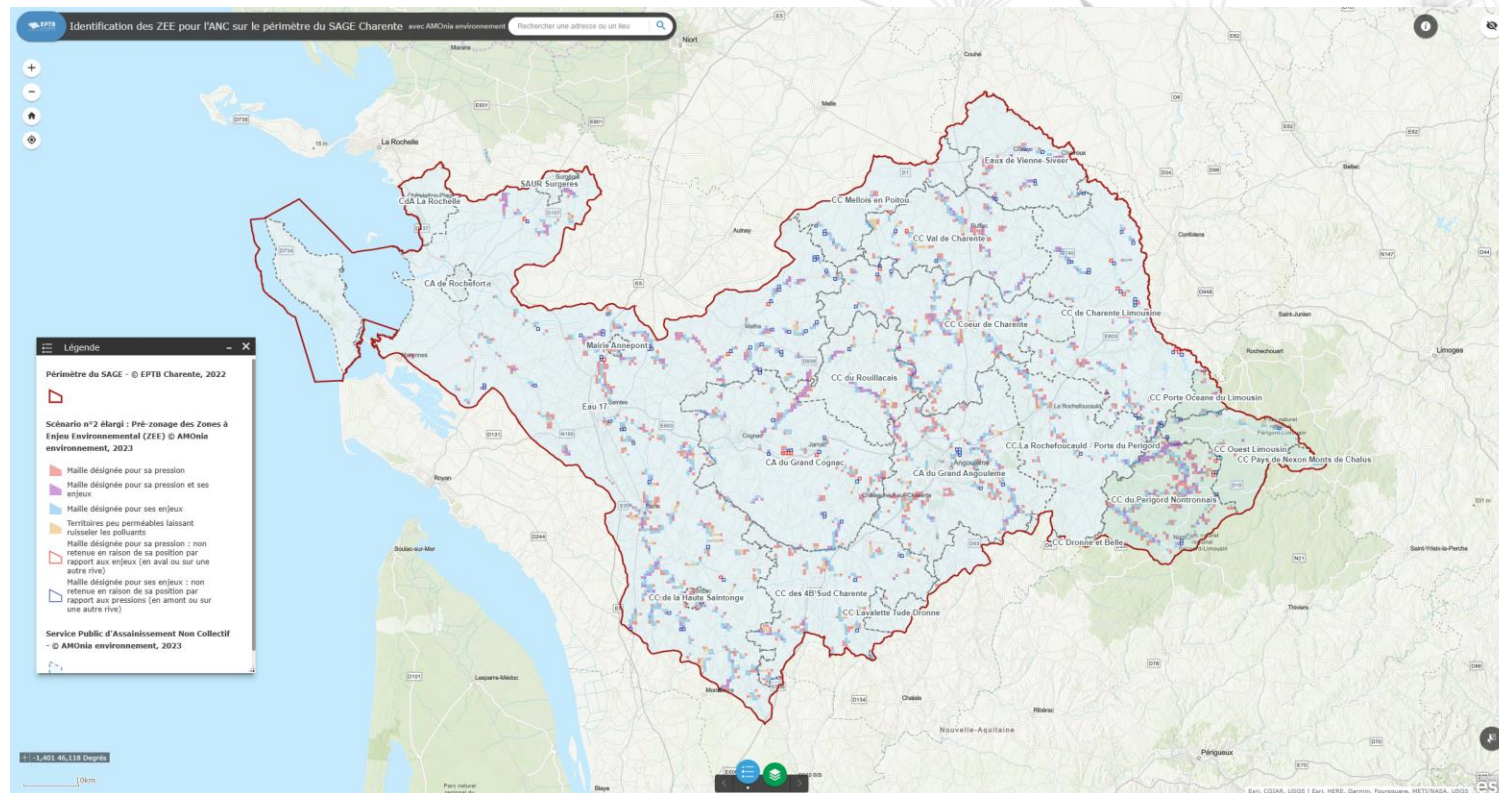


3

PHASE 2 : BILAN DE LA CONCERTATION

L'objectif de cette concertation est de consulter les acteurs du territoire ayant une bonne connaissance du terrain pour affiner les ZEE identifiées et choisir l'un des deux scénarios proposés ou adapter les ZEE au cas par cas.

Concertation lancée le **15 novembre 2023** à partir d'une cartographie en ligne :

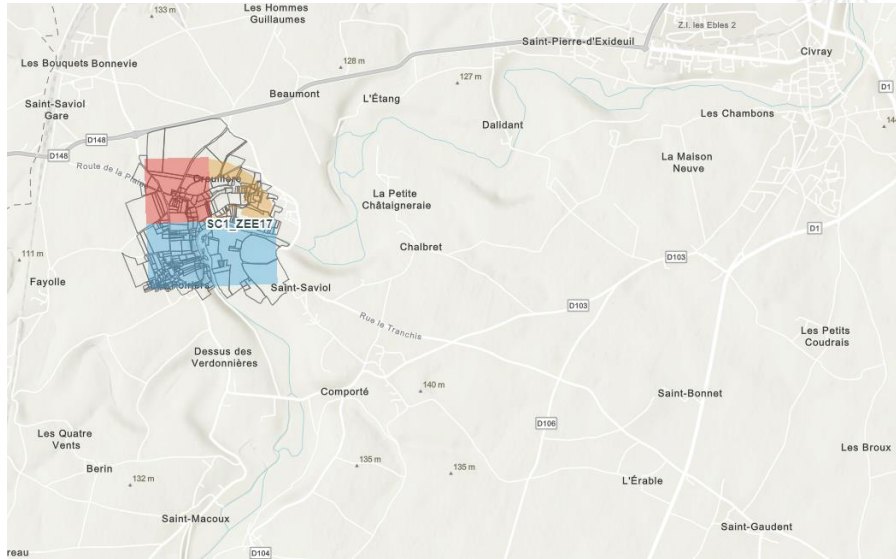


Possibilité de choisir l'unité spatiale pour mieux se repérer :

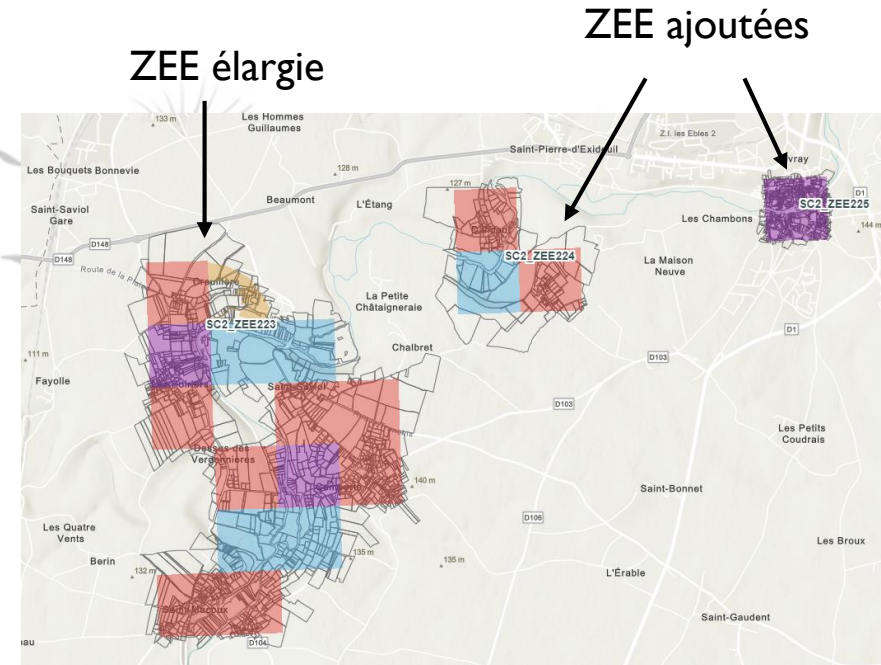
- | SPANC
- | Structures GEMAPI
- | Bassins versants
- | Communautés de communes
- | Communes



Possibilité de consulter les deux scénarios :



Exemple de ZEE sur le scénario 1

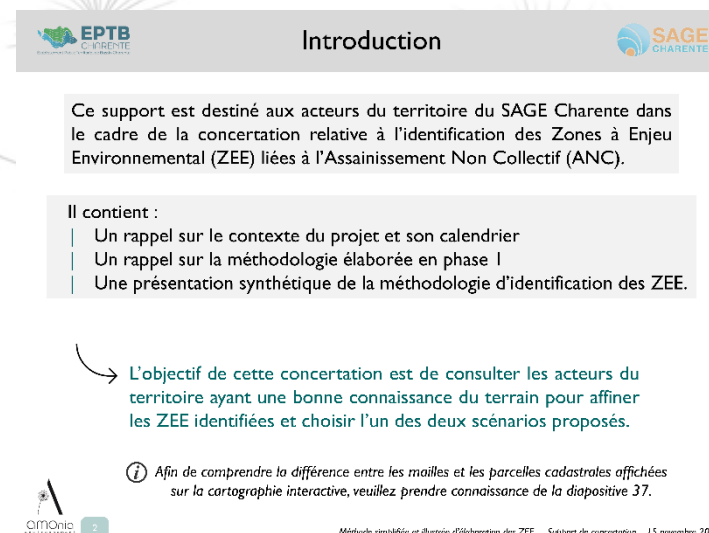


Exemple de ZEE sur le scénario 2

Cartographie en ligne accompagnée d'outils de compréhension :



Un tutoriel permettant d'appréhender l'application en ligne



Introduction

Ce support est destiné aux acteurs du territoire du SAGE Charente dans le cadre de la concertation relative à l'identification des Zones à Enjeu Environnemental (ZEE) liées à l'Assainissement Non Collectif (ANC).

Il contient :

- Un rappel sur le contexte du projet et son calendrier
- Un rappel sur la méthodologie élaborée en phase I
- Une présentation synthétique de la méthodologie d'identification des ZEE.

L'objectif de cette concertation est de consulter les acteurs du territoire ayant une bonne connaissance du terrain pour affiner les ZEE identifiées et choisir l'un des deux scénarios proposés.

ⓘ Afin de comprendre la différence entre les mailles et les parcelles cadastrales affichées sur la cartographie interactive, veuillez prendre connaissance de la diapositive 37.

Méthode simplifiée et illustrée d'élaboration des ZEE - Support de concertation - 15 novembre 2023

Une note méthodologique simplifiée et illustrée

Mise en place d'un formulaire permettant de donner son avis :

Identification des ZEE pour l'Assainissement Non Collectif (ANC) - Phase de concertation - EPTB Charente

Ce formulaire a pour objectif de recueillir les avis de chaque acteur du territoire sur le zonage des Zones à Enjeu Environnemental (ZEE) liées à l'Assainissement Non Collectif (ANC) proposé dans la cartographie interactive. Veuillez d'abord prendre connaissance de la cartographie présentée avant de remplir ce formulaire.

[Connectez-vous à Google](#) pour enregistrer votre progression. [En savoir plus](#)

*** Indique une question obligatoire**

Quel territoire souhaitez-vous commenter ? *

Sélectionner

Si autre, précisez le territoire que vous souhaitez commenter

Votre réponse

[Suivant](#) [Effacer le formulaire](#)

Remarques sur les ZEE

Avec quelle proposition de ZEE êtes-vous en accord ? *

- La proposition de scénario 1 (restreint)
- La proposition de scénario 2 (élargi)
- Je préfère adapter les ZEE au cas par cas

Si vous choisissez d'adapter les ZEE au cas par cas, veuillez renseigner impérativement les identifiants des ZEE que vous souhaitez modifier avec les modifications à apporter. Si vous souhaitez commenter uniquement une partie d'une ZEE, veuillez indiquer l'identifiant des parcelles cadastrales ou l'identifiant des mailles concernées en plus de l'identifiant de la ZEE. (Exemple : SC2_ZEE447 (MAILLE32456) cette maille n'est pas retenue mais je souhaite la conserver car elle contient de forts enjeux à proximité d'un grand lotissement)

Votre réponse

[Retour](#) [Suivant](#) [Effacer le formulaire](#)

À la demande de plusieurs SPANC, les couches SIG ont été envoyées en complément à l'ensemble des membres du COPIIL :

Cela permet aux SPANC de comparer les ZEE avec leurs données géolocalisées des installations pour se rendre compte du nombre d'installations concernées.

Envoi des couches SIG le 24/11/2023

Au 30/11/2023
A actualiser

Nombre de réponses au formulaire	7*
Nombre de retours par mail pour informer que les délais sont trop courts	2
Nombre de personnes souhaitant être recontactées	2

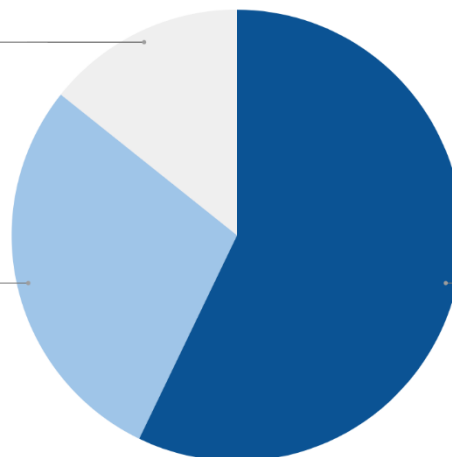
**sur près de 400 adresses mail destinataires de la consultation*

Parmi les réponses au formulaire :

Avec quelle proposition de ZEE êtes-vous en accord ?

Je préfère adapter les ZEE au cas par cas
14,3%

La proposition de scénario 1 (restreint)
28,6%



La proposition de scénario 2 (élargi)
57,1%

Cette première phase de concertation a permis d'identifier une tendance sur le scénario 2 (élargi) : *à confirmer*.

Toutefois, d'importants secteurs restent sans réponse ou ont demandé un délai supplémentaire pour apporter une réponse.

Proposition de calendrier :





Questions/Echanges sur la phase de concertation



À votre disposition pour échanger

Denis ROUSSET, animateur du SAGE Charente

denis.rousset@fleuve-charente.net

06 83 30 07 30

Julie MORVAN, Chef de projet

julie.morvan@amonia.fr

06 60 23 16 53

Jodie MAURS, Référente technique

jodie.mauris@amonia.fr

07 49 98 44 83